



Demande de garde d'enfant par le papa

Par **grenier**, le **25/11/2010** à **08:20**

Bonjour, j'ai une petite fille de 8 ans et suis séparée de son papa depuis 2005, j'ai toujours élevé ma fille seule car il ne la prenait que le dimanche car nous habitons à côté puis j'ai déménagé plus loin de lui donc il prend un week-end sur deux mais jamais pour les vacances, depuis 2 ans il s'est remis avec une autre femme qui est très jalouse de moi et depuis peu elle le pousse à demander la garde de notre fille, le week-end dernier ma fille est allée chez son père et elle m'a confié que toute la famille lui pose des questions sur moi et sa façon de vivre à la maison de plus elle a entendu son père et sa compagne parler entre eux de l'éventualité que l'un d'eux habite avec eux, il faut savoir que ma relation avec ma fille est très fusionnelle ce qui fait que je ne veux pas aller vivre avec eux cela fait beaucoup de soucis ainsi que moi je ne vous le cache pas, j'ai essayé de prendre contact avec lui pour cela mais malheureusement aucune réponse, j'ai peur qu'il arrive à me l'enlever car de plus je n'habite pas le bon quartier et ai des soucis financiers dus à mon travail d'où mon angoisse, que dois-je faire car j'ai peur qu'il y arrive aidez-moi svp

Par **Marion2**, le **25/11/2010** à **08:38**

Bonjour,

Vous saisissez rapidement en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile (puisque votre fille vit avec vous).

Le JAF statuera sur le droit de garde, de visite et d'hébergement et sur le montant d'une

pension alimentaire.

Est-ce que le père vous verse une pension alimentaire ? Si ce n'est pas le cas, il faut le signaler dans votre courrier au JAF (ce serait un mauvais point pour le père).
Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage.

Par **grenier**, le **25/11/2010** à **13:37**

merci pour l'info et pour repondre a votre question il me verse une pension de 120 euros/mois, et de plus il est alcoolique mais depuis peu comme par hazard il ne boit plus du moins plus devant la petite car c'est ce qu'elle lui reprochait et ne voulait plus le voir

Par **Marion2**, le **25/11/2010** à **13:57**

[citation]il est alcoolique[/citation]

Tant que vous ne pouvez pas le prouver, abstenez vous d'en parler au JAF, ça se retournerait contre vous.

Par **grenier**, le **25/11/2010** à **17:33**

lorsque je me suis separee de lui j'ai deposé 3 plaintes pour violences contre lui , c'est passe au tribunal et il a ecope de3 mois avec surcis

Par **Marion2**, le **25/11/2010** à **17:40**

Effectivement, il faut le signaler au JAF, ça joue en votre faveur.

Par **grenier**, le **26/11/2010** à **08:52**

merci pour vos conseils a bientôt